



Bulletin Tijdschrift

ALLIANCE NUMISMATIQUE EUROPÉENNE
EUROPEES GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE

VOL. XVI (1966) N° 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE NUMISMATIQUE EUROPÉENNE présente aux membres et aux associations amies ses meilleurs vœux et souhaits pour l'année 1966.

DE BEHEERRAAD VAN HET EUROPEES GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE *biedt aan de leden en aan alle bevriende verenigingen zijn beste wensen van geluk en voorspoed voor het jaar 1966.*

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

UN TALER SOUHAIT DE NOUVEL AN

En 1660 la ville allemande de Francfort fit frapper un écu portant au revers la légende suivante :

+ ZUM + / GUTEN NEU / + EN . IAHR + / IN . FRANCK /
+ FURT + / DEN . I . IAN / 1660

(Pour une bonne nouvelle année. A Francfort le 1^{er} janvier 1660).

Cette légende qui nous semble à l'heure actuelle frivole n'a pas été probablement placée là dans le seul but de faire ces souhaits de nouvel an mais bien pour attirer des temps meilleurs sur la vieille cité des rois de Franconie. En effet quelques années plus tôt (1648) la guerre de trente ans se terminant laissait une Allemagne exsangue, pleurant ses nombreux morts, et en proie à la misère et à la famine la plus noire. Cette situation peu propice fait mieux comprendre le pourquoi de ces souhaits de temps meilleurs. La légende du droit confirme d'ailleurs notre hypothèse car nous pouvons y lire :

GOTT. ERHALTE. UNS. IN. FRIDEN (Dieu nous maintienne en paix).

(Racine)

R. S. YEOMAN

SCROLLS, SHEKELS AND SHERDS

With the conclusions of the excavations at Masada, Israel, news has been released of many important discoveries.

A notable piece of scroll found belongs to the long-lost Hebrew original of the Book of Jubilees, one of the most important of the apocryphal writings. This book deals with episodes from the time of Creation to the time of Moses.

The book has been preserved only in Ethiopic, Greek and Latin manuscripts, but for a long time it has been suspected that it was originally written in Hebrew. Fragments similar to the one found at Masada were also found at Qumran where the famous Dead Sea Scrolls were discovered.

The fragment deals with the efforts of the Archangel of Hatred to overthrow Moses. This scroll brings the total number of scrolls (albeit fragmentary) found at Masada up to 12. These scrolls are the only ones found outside caves and in proper stratigraphical context, which dates them automatically before the destruction of the Temple in 70 A.D.

The most important discovery from the numismatic viewpoint is a group of 53 silver shekels, and half-shekels, of which 50 have been found in two hoards in the last public building excavated in the center of Masada. This building, the only one erected in Herod's time specifically for the residence of families of the administration or garrison staff, was later seized by the more important Zealot families for the same purpose.

It consists of several semi-detached units around a central courtyard, each of which has its own closed court and two living rooms. The hoards were found in adjacent units. One of 10 shekels and 28 rare half-shekels was found with remains of the cloth bag in which the money was kept; the other, of six shekels and six half-shekels, was found in a bronze vessel within the thick layer of ashes which covered the dwellings of the Zealots who set fire to Masada just before the Romans captured the fortress.

These shekels, together with 17 found last year, are the biggest single group known to exist today, and the only ones in a stratified archaeological dig which clinches their date in the First Jewish Revolt (66 A.D. to 73 A.D.).

To these were added several hundred bronze coins found at Masada in groups of several score each, thus bringing the total number of coins found since the beginning of the excavations to 3,800. They will constitute the biggest corpus of Jewish and Roman coins of the first half of the first century A. D. ever to have been published.

Another recent outstanding find is a group of nearly 250 ostraca (inscribed sherds) found within an area of about 15 square metres, near the entrance to the main storeroom complex. Each sherd bears

a single Hebrew letter or group of letters of the alphabet. They look like coupons, but their code and exact functions are still elusive. Were they used as food coupons in besieged Masada?

They are the largest single group found at Masada, and bring the total of ostraca discovered from the beginning of the exploration to 700. Among the other ostraca, perhaps the following invoice should be singled out: «On the 13th day of the month of Ab, bread (delivered) to son of Levy» — probably an indication of the rationing or food distribution system at Masada.

L. A. KALLET

Avec l'aimable autorisation du *Whitman Numismatic Journal*

* * *

LES CONTREMARQUES LUSITANIENNES

Le contremarquage des monnaies date de l'antiquité. Il est pour les numismates qui s'y intéressent une source de problèmes parfois insolubles. Cette pratique souvent assez mystérieuse, car mal étudiée, a pour élément moteur des circonstances particulières (sièges, guerres, révolutions, crises, etc., etc.) qui obligent les puissances émettrices à en user. Les tribulations qu'ont subies ces monnaies ne nous sont pas toujours parvenues ni les raisons de ce contremarquage; mais, dans certains cas, lorsque le voile se lève devant le chercheur, une foule de détails parfois pittoresques se dessine. Malheureusement, ce qui ne simplifie pas la tâche des chercheurs, de nombreuses surcharges privées existent. Elle ont été faites pour des raisons allant de la fantaisie à la conversion en monnaies de caractère privé (token), en passant par la propagande politique et la spéculation numismatique.

C'est à notre avis le Portugal et ses dépendances qui détiennent le record de la quantité en ce domaine complexe. Nous avons dénombré plus de 82 contremarques intéressantes (sans compter les nombreuses variétés). Il en existe encore d'autres mais leur origine semble douteuse, soit qu'elles ne soient pas lusitaniennes soit qu'elles appartiennent au domaine du privé ou de la fantaisie. Malgré, ou peut-être à cause de leur complexité, nous avons voulu les étudier afin de permettre à nos membres en possession d'un pareil matériel de pouvoir enfin le classer.

AÇORES

a) Des pièces en argent de la métropole portent la contremarque n° 1 qui consiste en un azor (sorte d'oiseau rapace indigène). Nous avons tout lieu de croire que cette pratique date d'Antoine I^{er} (1580-



J.D.H.

1583) afin de faire circuler ce numéraire aux Açores. Monsieur F. G. Dunffield ⁽¹⁾ signale des pièces portant, outre cette contremarque, une autre représentant la lettre A qu'il attribue à l'atelier monétaire d'Agra où se fabriquait le numéraire de ces îles. Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu retrouver une telle pièce. Cependant il existe une monnaie de Goa du règne de Sébastien (1557-1578) portant uniquement la contremarque n° 2. La période et la lettre concordent, il doit s'agir de celle dont parle l'auteur précité ; il est curieux toutefois de la retrouver sur une pièce indienne mais faute d'autres éléments, et tenant compte de la monnaie vue par Dunffield où une pareille marque voisine avec l'azor, je tiens l'attribution à ces îles pour correcte.

b) Vers 1871 diverses monnaies de cuivre et d'argent (principalement brésiliennes) furent pourvues d'une marque représentant une couronne royale (n° 3). Celle-ci fut faite afin de faire circuler ces pièces non seulement aux Açores, mais aussi à Madère, à Saint Thomas et Prince et au Mozambique.

c) Seize années plus tard, en 1887, il fut ordonné, afin d'en permettre la circulation aux Açores, de contremarquer diverses monnaies portugaises et étrangères des lettres GP couronnées (Governo Portugez) (n° 4).

ANGOLA

a) Les premières monnaies de cette province d'outre mer datent de 1752, mais avant cette date y circulaient diverses monnaies pourvues de la contremarque 6 (armes incorrectes du Portugal). Cette pratique semble s'être prolongée encore une dizaine d'années au delà de la date susmentionnée, cela sans doute en attendant que le numéraire local se retrouve en quantité assez importante pour ne plus justifier cette pratique.

b) Une contremarque presque semblable (armes du Portugal correctement reprises) (n° 5) se retrouve sur des monnaies angolaises de 1/4, 1/2, 1 et 2 Macutas des règnes de Joseph I^{er}, Marie et Pierre III, et de Marie seule. Celles-ci ont été faites sous la régence du Prince Jean en 1814 afin d'en doubler la valeur libératoire. L'ancienne contremarque (n° 6) semble avoir également servi à ce second contremarquage.

BRÉSIL

a) Sous le règne des rois d'Espagne (1580 à 1640) les « Duros » de 8 réaux circulaient au Brésil pour 400 Reïs et les monnaies di-

(1) G. F. DUNFFIELD, *A trial list of the countermarked modern coins of the world*. Reprint from *The Numismatist*.

visionnaires à l'avenant. Lors de l'avènement de la dynastie des Bragance, des lois datées de 1642 et de 1643 (voir à ce sujet le chapitre Portugal) augmentèrent, pour le Brésil et le Portugal, la valeur libératoire de ce numéraire de 20 puis encore de 25 %, c'est ainsi que des « Duros » pourvus de deux contremarques successives voient leur valeur initiale de 400 Reis portée à 480 Reis et ensuite à 600 Reis (nos 54 à 57 et 68 à 71). Cette façon de procéder existant au Portugal pour des monnaies du pays et celles-ci commençant à se retrouver au Brésil, bientôt les monnaies de la métropole subissent le même traitement, le Testao d'avant 1580 valant 100 Reis voit sa valeur portée à 120 puis à 150 Reis, les autres monnaies à l'avenant.

b) Pendant la régence du Prince Jean à partir de 1809 et jusqu'en 1820 des monnaies brésiliennes de 5, 10, 20 et 40 Reis furent pourvues de la contremarque n° 7 afin d'en relever la valeur. De plus des pièces d'argent du règne de Joseph I^{er} furent traitées de façon identique (l'écu de 600 Reis vit sa valeur portée à 640 Reis). Ces pièces d'argent sont cependant assez rares et il en existe quelques exemplaires pourvus d'une marque identique sur les deux faces.

c) Sous le Premier Empire une situation assez embarrassante régnait dans le numéraire du pays. En effet, depuis les origines du monnayage brésilien le numéraire de cuivre n'avait, malgré des réductions de module, jamais été retiré. Il en résultait que pour une même valeur faciale de nombreuses monnaies de diamètres très différents se trouvaient en circulation. Comme il est aisé de l'imaginer cette situation portait à la majorité illettrée, qui se trouve être la couche la plus modeste de la population, un préjudice constant. C'est pourquoi les monnaies trouvées dans la circulation furent retirées selon leur valeur faciale puis, triées et contremarquées selon leur diamètre, sur une face avec une nouvelle valeur toujours exprimée en Reis (n° 8 à 10) et parfois sur l'autre face avec les armes du nouvel État. (n° 11). Nous possédons une pièce pourvue au D/ de cette dernière marque et au R/ de la contremarque n° 12 qui semble antérieure (voir à ce sujet le § n).

d) Pendant l'insurrection de 1835 les partisans réfugiés dans la province de Céara contremarquèrent les monnaies d'argent et de cuivre d'une étoile (n° 13) afin d'en réduire la valeur de 75 %.

e) Le même phénomène se rencontre chez les partisans de la province de Maranhao (1834-35). Une lettre M parfois accompagnée de la valeur en chiffres romains (nos 14 à 17) afin de réduire la valeur de 75 %. Nous connaissons des pièces anciennement contremarquées et traitées ainsi et de rares pièces portant à la fois la fois la marque de Céara et de Maranhao. On rencontre parfois des pièces pourvues d'une marque assez semblable (n° 18), elles sont également attribuées pour la même période à Maranhao mais ce n'est pas à notre avis une certitude.

f) Il existe une pièce unique de deux Patacas et une autre également unique d'un Pataca avec la contremarque n° 19. Les spécialistes l'attribuent à Minas Geraes mais pour une période postérieure. Elle aurait réduit la valeur de 1/16.

g) Pour la même province (Minas-Geraes) nous connaissons également les contremarques 20 et 21. Celles datent de l'époque de la régence et se rencontrent chacune sur une face d'une même monnaie. Les écus ainsi traités devaient être acceptés pour 960 Reis.

h) La contremarque 22 assez semblable à la précédente mais avec une lettre P dans le bandeau entourant le globe est originaire de la province de Pernambuco (nous avons trouvé une attribution, par un autre numismate, à Sao Paulo mais cela nous semble peu probable). Cette ajoute eut lieu vers 1835 pendant la guerre insurrectionnelle.

i) Une contremarque identique mais avec un M au lieu du P est attribuée à la province de Maranhao (n° 23).

j) Pour le Mato-Grosso il existe de nombreuses variétés de contremarques, la principale est représentée sous le n° 24. Rappelons également le n° 25 avec en dessous MATO GROSSO.

k) La contremarque n° 25 rencontrée seule est originaire de la province de Cuyaba et elle élève la valeur de l'écu qui en est pourvu à 960 Reis. Au revers nous trouvons la marque n° 26 qui n'est qu'une variante du n° 21.

l) Sur des barres d'or du règne de Maria I nous avons trouvé la contremarque n° 27 dénonçant son origine : la région de Sabará. Ces mêmes barres d'or sont pourvues d'autres contremarques qui méritent au moins une explication. Un chiffre 22 ou 23, facultativement suivi de mot TOQUE signifie 22 ou 23 CARATS, un monogramme entouré ou non d'un cercle de perles est la signature du fondeur ; tandis qu'une marque indique aussi le poids de la barre. Pour la même région nous connaissons une autre barre d'or pourvue de la marque n° 28 mais cette monnaie-lingot date de 1818 sous Jean VI.

m) Une troisième barre d'or datée de 1832, sous l'Empire, porte outre la marque 29 qui représente les armes du nouvel État, la contremarque n° 30 originaire de Serro-Frio (Minas).

n) Il existe des Pesos et Duros portant la contremarque n° 20 et rien au revers. Cette pratique est attribuée à don Michel de Bragance (1828-29). A ce sujet, la pièce signalée au § c) qui est un 20 Reis 1775 de Joseph I^{er} pourvu de la contremarque n° 12 pourrait être également de cette période. C'est en tout cas à notre connaissance le seul exemplaire en cuivre connu portant une marque de ce type (armes entourées de lauriers) habituellement réservée à l'argent. A notre avis la différence d'avec la contremarque n° 20 (absence de la mention 960) pourrait signifier que cette marque était destinée au cuivre.

o) Une foi tenant une épée surmontée d'un bonnet (n° 31) (il existe des variétés où les mains jointes tiennent une pique surmontée du bonnet) cette contremarque faite par l'éphémère République de Piratininga (1835-1845) (Rio Grande do Sul ou encore San Pedro do Sul) pendant la guerre de séparation qui sévit alors au Brésil. Cette marque aurait porté la valeur des « écu » à 960 Reis. Nous connaissons un peso mexicain portant en travers inscrit au poinçon REPUBLICA RIO GRANDENSSE mais il doit s'agir là à notre avis d'une initiative privée.

GUINÉE PORTUGAISE

Il existerait des monnaies contremarquées d'un T gothique attribuées à la Guinée (selon Dunffield un Tostao de Manuel I^{er} 1495-1521). Nous n'avons pas malgré nos recherches rencontré une pareille marque. Il est possible qu'une mauvaise lecture de la contremarque 2 ait donné lieu à une confusion, nous le croyons d'autant plus volontiers que le métal et la période correspondent et qu'à la décharge de l'inventeur il faut admettre que ces contremarques coloniales sont souvent peu soignées, l'une d'elles mal appliquée peut avoir donné lieu à ce que nous croyons être une erreur.

INDES PORTUGAISES

I) DAMAO : Sur un Orddanga de Damao nous avons rencontré la contremarque n° 41 ; elle rappelle celles de Goa (avoir ce chapitre) faites d'après l'ordonnance de 1846. Elle pourrait être à notre avis le fruit de l'application de cette ordonnance dans le territoire de Damao.

II) DIU : Sur de nombreuses monnaies de Diu se rencontrent les contremarques n° 32 à 40 (il y a encore des variantes). Les catalogues les renseignent comme « contremarque indigène » ; cette dénomination assez vague peut à notre avis prêter à confusion. S'agit-il de contremarques faites par les petits monarques indiens ou bien par le gouverneur local. A notre avis c'est la seconde solution qui est la bonne car bien que frustes (mais les monnaies elles-mêmes des Indes portugaises ne le sont-elles pas?) ces marques ont pour la plupart d'entr'elles des caractères « européens ». Reste à savoir le pourquoi de cette pratique. Bien qu'il soit impossible de prouver ce que nous avançons ici, il semble que les nombreuses fluctuations qu'ont subi les monnaies à Diu, peuvent fournir une explication valable. *Entr'autres, par exemple, en 1725 le Xerafim de 300 Reis devint plus léger et une pièce plus lourde de 10 % que l'ancien Xerafim fut fabriquée ; elle valait 600 Reis soit deux Xerafim et s'appellera Roupie ou Xerafim dobrado. Cette modification peut laisser croire que les anciens Xerafim devenus trop lourds devaient valoir logique-*

ment 460 Reis et être pourvus d'une contremarque pour éviter la confusion.

III) GOA : a) Afin d'éliminer les nombreuses contrefaçons se trouvant dans la circulation le gouverneur fit, en 1831, contremarque les pièces authentiques mais d'aspect douteux (comme nous l'avons déjà dit plus haut le monnayage de cette colonie était très fruste) avec la marque n° 42 qui sont les abréviations de *Portario Registrado* n° 809.

b) En 1846 les monnaies de cette contrée outre leur mauvaise facture se trouvaient dans la circulation dans un tel degré d'usure que la valeur faciale était parfois illisible d'où préjudice à la classe laborieuse. Afin de confirmer cette valeur on fit de nouvelles marques sans modifier la valeur de la monnaie ainsi traitée.

MOZAMBIQUE

a) Pendant le règne de Maria II on émit dans cette province d'Afrique des monnaies de nécessité se présentant comme des petits lingots (or et argent), outre la marque principale qui indique le règne, la valeur et la date (facultativement selon le type) il est une marque que l'on retrouve invariablement (N° 46) sur toutes ces pièces et qui semble indiquer son origine mozambique.

b) En 1887 diverses monnaies de toutes origines furent pourvues de la contremarque n° 47 faite des lettres PM couronnées (Province Mozambique) afin de circuler dans le pays. Voir à ce sujet également la contremarque n° 3 expliquée au § b) des Açores.

c) En 1895 une nouvelle marque fut employée, en l'occurrence les lettres PM sans couronne. Cette dernière marque nous semble être moins commune que la précédente.

PORTUGAL

a) Sous Jean IV, la loi du 1^{er} février 1642 ordonna le contremarque du numéraire d'argent afin d'augmenter sa valeur faciale de 20 % (n°s 49 à 52). Le 26 février de l'année suivante, un autre type de contremarque fut employé (n°s 53 à 56), la simplicité de la première contremarque ayant sans doute donné lieu à des contrefaçons.

b) Le 20 novembre 1662 une nouvelle loi ordonna de contremarque l'or avec une marque exprimant la valeur en Cruzados (n°s 57 à 59). Cette pratique élevait la valeur de la monnaie ainsi traitée de 25 %. Le 22 mars 1663 ce fut le tour de l'argent de subir cette nouvelle augmentation (n°s 60 à 67 pour les monnaies portugaises et 67 à 71 pour les monnaies d'origine espagnole). Il existe de nombreux exemplaires ayant subi les contremarquages successifs.

c) Sous la régence de don Pedro (12 avril 1668), l'or subit un nouveau contremarquage exprimé en Reis et augmentant la valeur des

pièces de 10 %. Il existe bien sûr des pièces portant en plus l'ancienne contremarque de 1662 (n°s 73 à 74).

d) Une loi du 9 août 1688 ordonne un marquage supplémentaire pour l'or (n° 75) en l'occurrence les armes du Brésil. Les monnaies d'or doivent rentrer dans les coffres de l'État afin de subir ce contremarque qui augmente la valeur faciale de ces pièces de 20 % et la même loi prohibe la circulation des monnaies d'or non pourvues de cette nouvelle marque.

e) Cette même année (juin) une loi vise également l'argent et élève la valeur des pièces de 25 % (n°s 76 à 79).

f) Divers « écus » de toutes origines portent la contremarque n° 80 ; celle-ci indique que la valeur libératoire de la monnaie ainsi traitée est de 870 Reis. C'est pendant le règne de l'usurpateur Michel I^{er} (1828 à 1833) que cette pratique eut lieu, mais Marie II qui lui succède la continue (loi du 21 juillet 1834) et le 21 juillet 1847 elle ordonne de faire de même sur les monnaie d'or afin de doubler leur valeur faciale.

g) En 1847 les révolutionnaires du gouvernement civil de la ville de Porto apposèrent la marque du type n° 81 sans que celle-ci entraîne un changement de cours.

i) Il existe des monnaies des derniers rois du Portugal qui sont chargées d'un bonnet phrygien. Il semble que ce soit le fait de républicains zélés qui avaient hâte de voir disparaître les marques de la royauté et non un marquage officiel du début de la République (1910).

Watermael

Jean DE MEY

LIVRES ET ARTICLES

Nous prions MM. les éditeurs qui désirent voir leur livre traité dans cette rubrique de se mettre en rapport avec la rédaction.

— **A Guide Book of Modern European Coins**, par Robert P.

HARRIS, Racine (Wisc) 1965.

Ce livre de 202 pages, sans photos, reprend toutes les dates des monnaies frappées en Europe depuis un peu plus de 100 ans. Ces pièces sont classées alphabétiquement par pays et par valeur, c'est-à-dire que, par exemple, dans le cas de la Belgique l'on reprend toutes les pièces de 50 centimes ou d'un 1/2 franc de 1833 à 1962 et on passe ensuite aux pièces d'un franc. Chaque genre de monnaie est suivi de sa référence du *Modern World Coins* (Yeoman) et chaque millésime du nombre de monnaies frappées et de la valeur marchande. Bien que nous considérions cet ouvrage comme l'un des plus utiles que peut posséder un collectionneur attaché à ces séries, ce livre

n'est pas sans reproches. Tout d'abord, nous regrettons que son auteur laisse les monnaies d'or dans l'ombre et qu'il considère la Grande-Bretagne comme ne faisant pas partie de l'Europe. Enfin, nous avons contrôlé ce qui concerne la Belgique ; la liste des millésimes existants et des nombres de frappe semble être assez correcte mais la liste des estimations qui a été fournie à l'auteur en 1962 n'a pas évolué depuis et la majorité de ces monnaies sont cotées à des prix ridiculement bas.

Editeur : Whitman Publishing Company.

Prix : 110 francs belges.

— *Catalogo de los Reales de a Dos Españoles*, par J. J. Rodríguez LORENTE, Madrid, 1965.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage répertorie toutes les pièces de 2 réaux et d'une peseta frappées par l'Espagne. Chaque monnaie est accompagnée par une photographie et une estimation. Le texte est en espagnol et en anglais. Les photos sont de très bonne qualité et le texte est de nature à satisfaire n'importe quel spécialiste. Personnellement nous regrettons que les numismates ibériques qui s'attachent à faire un ouvrage de base des monnaies de leur pays se limitent à un type de monnaie plutôt que de se limiter à une période et de donner toutes les frappes la concernant. En effet depuis l'ouvrage de Heiss qui, bien que très bon, ne correspond plus à l'état actuel des connaissances en ce domaine, on s'est borné à donner plusieurs monographies qui obligent les numismates voulant se documenter sur les monnaies d'Espagne à manipuler de nombreux livres sans trouver malgré cela une vue complète de ce qu'ils cherchent.

Ce livre ne concerne donc à notre avis que les spécialistes de ces séries.

Édition : Altamira, Talleres Graficos, S. A.

Prix : 550 francs belges.

* * *

THE PATRON SAINT OF NUMISMATICS

All professions, all arts and crafts, have their patron, their protector Saint chosen from among the Saints, the Blessed, the Martyrs of either sex and their feast is celebrated on the anniversary of their death or on the day which has been fixed by the supreme authorities of the Church.

Everybody knows by fame some of these patrons — St. Cecilia for musicians, St. Hubert for hunters, St. Michael Archangel for fencers, St. Barbara for gunners and miners, St. Crispin and St. Crispinian for shoemakers and cobblers, St. Lawrence for cooks and roasters, St. George for soldiers, St. Zita for servants, St. Catherin

for girls, St. Louis Gonzaga for boys, St. Anthony Abbot for peasants, St. Mary of Loreto for aviators, St. Peter for fishermen, St. Christopher for travelers, etc..

It would be interesting to extract from hagiography the complete and detailed story of all these patrons ; then one would find out, as one may guess, that many of these Saints originally exercised the profession or art or industry of which they were later elected patrons. This is partly proved by the preceding short remarks. Now is there a patron for Numismatics ?

Yes, and he is St. Eligius whom French people call St. Eloi. He is also the patron of armourers, braziers, smiths, coachmen, pewterers, iron founders, clockmakers, blacksmiths and goldsmiths, while, for a curious chance, jewelers have St. Louis Gonzaga as protector.

St. Eligius was born in Chagelet (Limousin) in 588 ; he was very skilfull in the work of metals and was employed in the royal mint of Limoges. Afterwards, as a goldsmith, he was called to Paris where he was appointed treasurer of the Merovingian king, Dagobert I (602-638). To him are due the bas-relief of St. Germanus' tomb and many artistic shrines in silver and gold. He chiselled in gold the throne for king Clotaire II (584-623) and as a reward he was appointed director of the mint of Paris. To tell the truth, the coins of the Merovingian kings are rather ugly and do not dispose us very much in favor of the artistic capacity of our Saint. Touched by faith, he abandoned crucibles and chisels and dedicated himself to preaching and missions of religious propaganda ; he converted the Flemish, the Phrygian, the Swabian people ; he preached in many countries, in Italy, at Genoa and Ivrea, and was created Bishop of Moyon by public acclamation. He died in 665.

In Milan (as appears from the *Statute, Orders and Privileges of the Art and University of all goldsmiths of the Crown and Duchy of Milan*, by Portio, 1554), he was protector of ironmongers, blacksmiths, spur-makers, sword-cutlers, nail-makers, and other kindred crafts which had their shops in the neighborhood of the long and short street of goldsmiths or in the streets of armorers, spur-makers and sword-cutlers, or even near the famous « House of Missaglia ». All these streets have nowadays disappeared and been demolished to arrange and beautify the centre of the town.

St. Eligius was solemnly celebrated by his protégés (and they were not few as we have seen) on December 1st in a chapel belonging to the « Paratico » or Corporation, situated in the very old church of St. Michael al Gallo (nowadays disappeared), and not only with a splendid procession and, as Morigia tell us, (*Precious Treasure of the Milanese*) with conspicuous alms to the City, but also with a half holiday ; in fact on that day all workmen were left free two hours in the afternoon and the remaining hours were paid for just the same by their masters.

The venerable image of the Saint was used as the particular sign of the laboratories and the shops of these various artists and around it was written the name and surname of the proprietor and his profession. These « marks, » so to say, a kind of distinguishing badge which was to be disposed in the hands of the Notary of the « Paratico, » were used also in other places, as for instance in Piacenza in 1277.

By the way, the above mentioned Morigia, in another work entitled *Nobility of Milan*, records as an eternal glory the names of Campi, who made the armor of Charles V, which nowadays is in the Arsenal of Madrid; of Negrolì, author of the cuirass of Immanuel Philibert, nowadays in the Royal Arsenal of Turin; of the Piccininis, one of whom was furnisher to Alphonsus II of Este, Duke of Ferrata; of Romero and other famous workers. And if these skilfull artisans belong to the 15th and 16th centuries, we must also notice that the sword-cutlers of Milan had been already known some centuries before and worked for Italy and Europe from the year 1000, as a document of the Archives of St. Ambrose mentions the street of that name in the year 1066.

But let us return to our subject.

There is a portrait of St. Eligius, dressed in his official garments, with mitre and crosier, standing out against the background of a town; on his left is a church still in building and nearly finished (St. Michael al Gallo?) with a bishop blessing it; the portrait is surrounded by an oval frame with cartouches, trimmings, and leafy caryatides, having on its upper part two putti showing crowns, necklaces, chiselled vases, and beneath some caskets and little coffers with jewels and here and there some festoons. This figure is to be found in the frontispiece of the statute of 1554 which we have already mentioned and which was printed again in its original form in 1588 and 1750.

Another image represents St. Eligius already old, bearded, carrying a long staff in his hand, perhaps from Genoa and Ivrea where he preached before he came to Milan, accompanied by a page and giving advice to a workman who, sitting on a stool, hammers a metal wedge from which some coins fall to the ground. The background represents a shop with a double arch with columns and ornaments and a view of the town.

Bert BRITTON

Avec l'aimable autorisation du *Whitman Numismatic Journal*

ÉCHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

AUSTRALIE

La Monnaie royale de Camberra annonce la sortie pour le mois de février 1966 des nouvelles monnaies décimales d'Australie. Elle

signale également qu'elle ne fournit aucune pièce aux collectionneurs qui en font la demande. Bien que nous n'en ayons pas fait l'expérience, il est peut être possible d'en obtenir en écrivant à l'Australian Numismatic Society, POB. 3644, GPO, Sydney.

ANDORRE

Les métaits des pseudo-monnaies continuent ... Bien que le Conseil des Vallées d'Andorre ne puisse émettre une monnaie rien ne l'empêche de jeter des médailles monétiformes sur le marché cette année encore par l'entremise d'une maison des U.S.A. des « Crown size » de 50 Diners et des « Half crown size » de 25 Diners viennent d'être mis en vente à un prix sans rapport avec celui des monnaies de ces modules.

BELGIQUE

Le Cabinet des Médailles vient d'acquérir une pièce d'or médiévale unique provenant de la célèbre collection Vernier. Depuis sa publication, il y a un siècle, cette monnaie flamande a été attribuée à deux comtes différents : d'abord à Louis de Male, ensuite à Louis de Crécy, qui furent comtes de Flandre respectivement de 1346 à 1384 et de 1322 à 1346. La légende du droit (LVDOVICVS : COMES) peut, il est vrai, se rapporter aux deux princes. Il s'agit, sans aucun doute, d'une imitation des royaux frappés par les rois de France au XIV^e siècle. La pièce flamande se distingue de ceux-ci par quelques petites différences. Au droit, le prince debout, placé sous un portail gothique, tient dans la main droite une épée au lieu du sceptre royal et, sous la main gauche, un écu au lion, ce qui constitue une innovation par rapport au modèle français. Au revers, se trouve une croix feuillue dans une rosace quadrilobée cantonnée de quatre aigles au lieu de couronnes. La légende du revers (+ XP' C° VINCI^o XP' C° REGNAT^o XP' C° IMPERAT) se retrouve également sur les pièces françaises. Comme le royal flamand pèse 4 gr 145, il doit être attribué à Louis de Crécy. Son poids correspond, en effet, à celui des royaux frappés en 1326 et 1328 par Charles IV et Philippe VI. Or, d'après les éléments contenus dans les comptes de la monnaie, les royaux que Louis de Male a émis en 1359 et 1360 n'ont dû peser que 3 gr 70 ou 3 gr 71, soit un poids égal à celui du royal que Jean II le Bon, roi de France, frappa en 1358. La pièce du Cabinet des Médailles est, sans conteste, un royal lourd; il date donc d'avant 1337, date à partir de laquelle on possède les comptes de la monnaie, probablement d'avant 1330. On se réjouit de voir cette pièce à la fois extrêmement rare et intéressante mise à la disposition des chercheurs et des collectionneurs. L'acquisition d'une des premières monnaies d'or du comté de Flandre, voire même des Pays-Bas, constitue, à coup sûr, un réel enrichissement de la collection de l'État, du point de vue de la numismatique médiévale. [J. B.]

GARDINERS (Iles)

.... et se poursuivent.... Les Iles Gardiners situées au large de l'état de New-York vient de mettre sur le marché un « écu » sans valeur (*sic*) indiquée mais en trois métaux différents. Le prix de vente de cette série de 3 pièces n'est que de 14 dollars U.S. ce qui est malgré tout relativement modeste. Ces gens n'ont-ils pas le sens du commerce? Qu'à cela ne tienne, s'il reste encore des « acheteurs » l'année prochaine, ils feront sans aucun doute mieux.

NOUVELLE ZÉLANDE

La trésorerie de Nouvelle-Zélande annonce pour l'année 1966 la sortie de monnaies décimales. Il s'agit de pièces de 1 et 2 cents de bronze et de 5, 10, 20 et 50 cents de cupro-nickel. Elle annonce pour 1967 l'émission d'un dollar mais nous en ignorons le métal. Les pièces d'une demi couronne sont également retirées dès à présent de la circulation et aucune pièce de cette valeur n'a été frappée en 1964. La trésorerie ne vend aucune pièce aux collectionneurs mais bien des 1965 SOUVENIR SET qui peuvent être commandés uniquement à The Secretary to the Treasury, Private Bag, Lambton Quay, Wellington, Nouvelle Zélande. Nous ignorons également le prix de cette série et en quoi elle consistent.

ON NOUS ÉCRIT...

MEN SCHRIJFT ONS...

Secrétaire-Général : DEWIT, Pierre, 79, Av. Gen. Dumonceau, BRUX. 19
Algem. Sekretaris : 79, Gen. Dumonceaulaan, BRUSSEL 19

Bulletin: partie française et rédaction: DE MEY J., 77, Dries, WATERMAEL

Vlaams gedeelte :

Cotisation - Bijdrage : à verser à LEMAIRE, P.,

Membre protecteur : 200 fr. — membre : 150 fr 55, Av. de Broqueville
Beschermend lid : lid : de Broquevilleaan

à BRUXELLES 15 ou au CCP 8460.38 de l'Alliance à Bruxelles.
te BRUSSEL 15 of op PCR van het Genootschap te Brussel.

Membres français : correspondance à HERSENS, Willy, Résidence
« Ambèrès » 2 rue Gounod, ANVERS.